

Note de synthèse relative aux propositions de financements des citoyens

Table des matières

I.	Introduction	3
II.	Synthèse des orientations de financements	4
1.	Fiscalité	4
2.	Institutions / mécanismes / outils de financement	7
3.	Affectation / fléchage / orientation	9
4.	Emprunt / dette publique / comptabilité publique	11
5.	Financement ponctuel ou innovant	12
6.	Transparence	13

I. Introduction

Dans le cadre des travaux menés dans les différents groupes thématiques, les membres de la Convention ont pu identifier de premiers éléments liés aux financements : ceux-ci se retrouveront présentés dans le détail des mesures ou recommandations liées à chaque thème.

Après des temps d'échanges ou de travail consacrés aux financements en session 4, 5 et 6 les citoyens ont proposé ensuite des mesures complémentaires ou orientations permettant de financer la transition climatique, dans le cadre d'un forum dédié.

La présente note de synthèse résume leurs différentes propositions.

Les citoyens ont privilégié une diversité de pistes de financements plutôt qu'une solution unique pour rendre possible la mise en œuvre de cette transition, dans un esprit de justice sociale.

Il a été délibérément choisi dans cette note de synthétiser en les regroupant le plus grand nombre de propositions, même si pour certaines les avis des citoyens sont partagés.

La typologie retenue tient compte des orientations des citoyens et les points les plus souvent exprimés sont placés dans cet ordre :

- La fiscalité
- Les institutions et outils de financement existants
- L'orientation ou l'affectation des financements publics ou privés
- L'emprunt, la dette publique et les règles de comptabilité publique
- Des sources de financement ponctuel ou plus innovant
- Des mesures de visant à développer la transparence en matière financière.

II. Synthèse des orientations de financements

1. Fiscalité

a. Evolution et création de dispositifs fiscaux permettant de dégager des financements

L'évolution de dispositifs fiscaux existants ou de la création de nouvelles sources de financement a donné lieu à un nombre important d'orientations :

- Le renforcement de la taxation des transactions financières. Elle est présentée par les membres de la Convention selon plusieurs options : augmentation du taux à 0,5% ; abaissement du seuil de capitalisation boursière des entreprises soumises à la taxe ; introduction d'une taxe complémentaire à la vente d'actions , encadrement de la rémunération des actionnaires , élargissement du périmètre de son application à tous les marchés boursiers (capitaux, monétaire et change) et à l'ensemble des transactions (changes, actions, obligations, options, produit dérivés...) , modulation en fonction des actions des entreprises , ainsi que son instauration à l'échelle de l'Union européenne à 0,1%).
- L'augmentation de la taxe sur les fournisseurs de services numériques (dite taxe GAFA), en dessinant des pistes d'évolution : augmenter son taux à 4% du CA réalisé sur le sol national , s'assurer le maintien de cette taxe en France ou trouver un accord au niveau européen ou international permettant d'en garantir la pérennité, et tout autre moyen permettant d'imposer une juste contribution des géants du numérique.
- La refonte de certaines taxes comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour la rendre plus juste ou pour financer des filières de réparation
- L'augmentation de la taxe vidéo, imposée aux plateformes et le prélèvement d'une taxe sur tous les écrans à l'achat d'un nouvel appareil de manière à éviter la diffusion des chaînes télévisées sur les appareils actuellement non soumis à la contribution pour l'audiovisuel public .
- Le renforcement des taxes sur le tabac .

La création de plusieurs taxes afin de financer la transition climatique a été proposée :

- L'introduction d'une micro-taxe sur les paiements électroniques en France ,
- La création d'une taxe sur la publicité , en complément des dispositions déjà existantes, avec une affectation des recettes à des actions de sensibilisation des citoyens et une taxe sur les produits alimentaires nocifs .
- Dans un autre domaine, la piste d'une légalisation et du contrôle par l'Etat de la distribution et de la vente du cannabis a été évoquée, avec une taxation de ce produit , dont les recettes pourraient être dirigées vers la transition climatique.

S'agissant des acteurs économiques plusieurs propositions ciblées ont été formulées :

- Mise en place d'une taxe aux frontières, de manière préférable au niveau européen, pour les entreprises de transports, [avec des dispositifs d'exonération pour les transporteurs utilisant le ferroutage par exemple]. Une taxe aux frontières est également proposée pour tout produit passant la frontière de l'UE en fonction de l'évaluation de son « import carbone » .
- S'agissant des sites industriels français soumis au marché carbone européen, instauration d'une taxe carbone complémentaire, afin que chaque tonne de carbone émise soit taxée au niveau fixé par la trajectoire carbone .
- Instauration *réelle* d'un quota annuel d'émission carbone à ne pas dépasser pour les entreprises, avec impossibilité de délivrer des quotas gratuitement .
- Octroi d'avantages fiscaux aux entreprises ayant un bilan ou une évolution positive en matière de carbone

S'agissant de la fiscalité des particuliers, les orientations des citoyens visent à poursuivre un objectif de justice sociale, par :

- L'intégration d'une nouvelle tranche d'imposition pour les revenus au-delà de 250 millions d'euros et l'évolution du système d'indemnité kilométrique pris en compte dans l'impôt sur le revenu
- L'augmentation de l'assiette fiscale et taxation des plus hauts patrimoines privés , pouvant se traduire par le rétablissement de l'impôt sur la fortune (ISF) , ou sous une forme rénovée de type impôt écologique sur la fortune .
- Les citoyens ont également proposé de rétablir la progressivité d'imposition des revenus financiers en supprimant le prélèvement forfaitaire unique .

Certaines propositions concernant les revenus financiers nécessitent une application à l'échelle internationale ou, *a minima*, au niveau de l'Union européenne. Il s'agirait dans ce cadre d'augmenter le taux d'imposition des dividendes versés aux actionnaires , d'uniformiser les dispositifs de taxation existants à l'échelle de l'Union Européenne pour lutter contre le dumping fiscal , et, de mettre en place une régulation et un contrôle des dividendes versés par les entreprises cotées au CAC40 .

Enfin, des dispositifs de type bonus-malus ont été proposés dans les mesures thématiques :

- Système de Malus et de Bonus plus différencié pour aider à la transition vers un parc de véhicules moins émetteurs de GES
- Système de Malus et de Bonus sur les taxes sur les contrats d'assurance automobile en fonction de l'émission de CO₂
- Malus sur la taxe foncière, progressif dans le temps en cas de non-rénovation des logements et bâtiments

b. Evolution de dispositifs réduisant les recettes fiscales

Les citoyens ont proposé des mesures de réduction ciblée ou de stabilisation de la fiscalité :

- La baisse de la TVA sur les produits d'économie circulaire , les pièces détachées et les services de réparation , favorables à un fonctionnement plus durable et plus faiblement émetteur de GES.
- D'autres réductions de TVA sont préconisées comme sur les billets de trains ou une modulation de la TVA permettant de favoriser les biens produits à proximité de leur lieu de consommation .
- Par ailleurs, les citoyens proposent d'exonérer de l'impôt sur les sociétés la part des bénéfices conservée et réinvestie par les entreprises pour autofinancer leurs investissements destinés à décarboner leurs outils de production et de travail ou pour financer leurs propres innovations permettant de réduire leurs émissions de GES .
- La mise en place d'un moratoire sur l'évolution de la taxe carbone pendant une durée de 5 ans, le temps que les ménages soient informés de l'urgence climatique et aient les moyens de changer leurs habitudes .

c. Suppression de dépenses fiscales (niches fiscales)

La suppression des niches fiscales et plus généralement la lutte contre l'évitement, la fraude et l'optimisation fiscale , ont fait objet de plusieurs propositions convergentes :

- Parmi les dispositifs dont la suppression (immédiate ou progressive) est évoquée se trouvent le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le crédit d'impôt recherche (CIR) , le régime « mère-fille » des entreprises , les diverses exonérations sur les énergies fossiles (kérosène, fuel lourd, gazole) , le remboursement partiel, voire l'exonération, de TICPE pour les poids lourds , et des avantages fiscaux accordés aux entreprises, notamment les plus grandes , et aux professions dont l'action est défavorable à l'environnement .
- Une des propositions invite également à engager une réflexion sur la régulation fiscale au niveau européen permettant d'assurer la cohérence des politiques proposées .

Globalement, l'évolution de la fiscalité représente le plus grand gisement de propositions formulées par les citoyens pour financer la transition climatique.

2. Institutions / mécanismes / outils de financement

Au niveau européen et international, les citoyens estiment que l'implication des acteurs institutionnels est nécessaire :

- Les citoyens appellent à une mobilisation coordonnée des institutions internationales (le FMI, l'OMC, l'OMS et l'UNESCO) afin d'agir sur la réduction des GES, un problème de nature internationale.
- De nombreuses propositions des membres de la Convention citoyenne pour le climat s'inscrivent dans le cadre des initiatives européennes telles que le Pacte vert (Green deal) ou la proposition de Pacte Finance-Climat visant à faire de l'environnement une priorité transversale à l'échelle de l'Union européenne.
 - Dans ce cadre, plusieurs orientations concernent la Banque Centrale Européenne (BCE) et son rôle :
 - Analyser l'impact des émissions GES des investissements de la BCE
 - Inciter la BCE à n'acheter que des titres « verts » .
 - En lien avec les travaux du Pacte-Finance-Climat, il est proposé de créer une banque européenne pour le climat ainsi qu'un fonds européen du climat et de la biodiversité (FECB) .

Au niveau national, une pluralité d'orientations convergent pour se doter de nouveaux outils :

- Constitution, à partir des institutions existantes, d'un pôle public financier , permettant de collecter l'épargne des entreprises et des ménages et de l'utiliser vers des investissements verts.
- Développement d'un dispositif de financement des innovations qui s'inscrivent dans une logique de sortie du carbone.
- Création d'une coopérative de transition écologique en charge d'assurer la mise en place d'un revenu de transition écologique (RTE) pour les individus en contrepartie d'activités orientées vers l'écologie et la création et le maintien du lien social.
- Création d'un fonds de soutien pour le réemploi solidaire pour diriger une partie des contributions générées par les éco-organismes vers les associations chargées du réemploi solidaire (ressourcerie, recyclerie, Emmaüs...) .
- Création de chèques alimentaires utilisés pour acquérir des produits durables (issus de l'agro écologie, des circuits courts) .
- Pour soutenir l'économie locale et l'action des collectivités territoriales, la création de monnaies locales pourrait être favorisée .

Afin de permettre la transition, les membres de la Convention ont formulé des orientations visant à faciliter les investissements des ménages ou des entreprises :

- Intégration de nouveaux critères d'évaluation des demandes de crédit des entreprises et des ménages .
- Aide aux ménages et aux entreprises pour accéder à des crédits pour acquérir un véhicule moins émetteur de GES , rénover son logement ou effectuer des réparations.
- Instauration d'un emprunt à taux négatif pour les investissements en R&D concernant les emballages biosourcés compostables
- Renforcement du dispositif existant des certificats d'économie d'énergie (CEE) dont une partie significative (supérieure à 50%) sera réservée aux classes moyennes .
- Au niveau local pour les « petits projets », instauration du principe de tiers payeur afin de faciliter l'entrée des tiers financeurs .

Ces orientations relatives aux institutions, mécanismes et outils de financement ont été particulièrement nombreuses.

3. Affectation / fléchage / orientation

Les membres de la Convention citoyenne ont également souhaité exprimer leur volonté d'orienter l'utilisation des fonds publics ou privés vers des projets bas carbone et d'assurer l'affectation de certaines recettes vers une utilisation particulière.

- Très majoritairement, les orientations proposées en matière fiscale (chapitre 1) précisent que les nouvelles recettes doivent être affectées, totalement ou partiellement à la transition climatique , par exemple vers des énergies renouvelables en métropole ou dans les Outre-mer , des infrastructures ou de la recherche et développement et des investissements socialement responsables (ISR) , au niveau national comme au niveau européen.
 - Une proposition globale préconise de diriger l'ensemble des recettes perçues pour la transition vers un compte dédié au sein du budget de l'Etat, pour s'assurer que ces derniers soient effectivement utilisés à l'objectif initialement prévu .
 - Cette affectation est détaillée pour les taxes sur les billets d'avion affectées à la transition du secteur aérien, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) affectée à la prévention et à l'amélioration de la réduction des déchets , à la collecte sélective pour la méthanisation, le compostage ainsi qu'au recyclage des déchets ou encore pour les ressources issues des marchés carbone affectées à la transition climatique .
- Sur certains secteurs spécifiques, comme l'agriculture, les citoyens proposent une réorientation des crédits de la Politique Agricole Commune (PAC) (notamment le pilier 2) pour les utiliser comme levier de la transition climatique .
- D'autres politiques publiques moins prioritaires *pour certains citoyens* pourraient être réduites ou supprimées pour réallouer leurs crédits en faveur de la transition climatique : la suppression du Service National Universel, ou la réallocation partielle du Budget de l'Armée pour dégager des marges financières .
- La mobilisation de la commande publique représente également un levier puissant de la transition climatique en faveur de l'économie sociale et solidaire .
- Les citoyens proposent enfin l'implication des collectivités territoriales, pour lesquelles un appui de l'État sous forme de dotations complémentaires sera nécessaire. Les collectivités seront notamment actives dans le financement de la transition en matière de mobilité : dispositif de prêt de vélo à destination des jeunes , le développement des pistes cyclables dans les territoires, notamment les zones rurales , aménagement de voies réservées , création de parking relais avec appui de l'État, développement de mesures tarifaires en matière de trains et transports collectifs.

Les citoyens souhaitent également pouvoir orienter l'épargne des particuliers et les investissements des entreprises vers des activités bas carbone :

- En matière d'épargne privée, il est proposé de créer des dispositifs permettant de flécher l'épargne réglementée, gérée notamment par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), vers le financement de projets à faible ou zéro intensité carbone
- De même, les citoyens proposent l'élargissement du cadre du déblocage anticipé de l'épargne salariale pour y intégrer le motif supplémentaire de « dépenses en faveur de la transition écologique » et ainsi permettre aux salariés de participer à la transition (conduire des travaux d'isolation de sa résidence principale, se procurer des moyens de mobilité douce ou décarbonée, investir dans la production d'énergie locale et renouvelable, investir dans la production agricole et bio).
- S'agissant des entreprises :
 - Les membres de la Convention citoyenne proposent également de conditionner les aides de l'Etat aux entreprises (hors aides pour les TPE et PME) à un engagement solide sur la réduction des émissions de GES ou à la participation citoyenne . Cela concerne également les aides déclenchées pour faire face à la crise sanitaire et économique . Les emplois socialement utiles (ESU), quant à eux, devraient bénéficier d'une aide à l'embauche, limitée dans le temps, dégressive et conditionnée .
 - Pour assurer la bonne orientation des dépenses des acteurs privés, est proposée l'accentuation des contrôles et des sanctions financières en direction des industriels, notamment par exemple pour les constructeurs automobiles ne respectant pas leur engagements (en termes d'investissements ou de R&D), alors mêmes qu'ils reçoivent des aides publiques
 - Plus précisément, des sanctions financières conséquentes sont proposées en cas d'usage d'auxiliaires de production (intrants, colorants...) ou d'additifs alimentaires , en cas d'écocide ou d'atteinte environnementale , en cas de non-affichage des émissions de GES dans les commerces , de non-réalisation du bilan carbone ou de publicité sur les produits polluants .
 - Par ailleurs sur des secteurs précis, des interdictions de financement d'activités fortement polluantes pourraient également être mise en place, comme par exemples sur la création de nouveaux élevages fortement polluants et émetteurs de GES
 - La participation des entreprises aux communautés locales d'énergie pourrait être facilitée en permettant de la comptabiliser comme des « actions vertes » dans leurs bilans carbone
 - Enfin, les mesures permettant une plus grande transparence des acteurs économiques (voir partie 6) doivent permettre d'orienter les prises de décision des entreprises.

Les orientations concernant le fléchage des investissements verts, l'affectation des nouvelles recettes et l'orientation des fonds publics vers la transition climatique ont été nombreuses et témoignent de l'importance de ce sujet pour les citoyens.

4. Emprunt / dette publique / comptabilité publique

Les membres de la Convention citoyenne pour le climat proposent de compléter les dispositifs de financement, évoqués précédemment, par un recours à l'emprunt . Recourir à l'emprunt pour financer la construction d'un système plus durable et préparer l'avenir peut apparaître, dans cette optique, comme un objectif juste.

Au niveau européen, des propositions préconisent une action coordonnée des Etats et de l'Union européenne permettant de changer de cadre :

- Afin de mettre en place les plans d'investissements publics massifs (comme proposé par la Convention dans le ferroviaire), il est proposé d'exclure du calcul du déficit public les investissements, de l'État et des collectivités territoriales, liés à la lutte contre l'émission de GES et plus généralement la transition climatique. Il s'agirait donc de revoir les critères de Maastricht.
- Au-delà, plusieurs propositions se recoupent autour d'un thème commun : mise en place d'un moratoire du remboursement des dettes intérieures des Etats membres limité à 2 ans afin de diriger les fonds libérés vers le financement de la transition climatique , voire l'annulation de la dette intérieure des états membres de l'UE ou de la zone euro . Au niveau français, le rôle de la Banque de France dans l'annulation de la dette est aussi évoqué .
- Le contexte de taux négatif constitue dans ce cadre une opportunité .

Au niveau national, il est proposé d'émettre un grand emprunt d'Etat auprès des particuliers et des investisseurs institutionnels pour financer des investissements décarbonés et soutenir la transformation des entreprises .

Ces orientations relatives au recours à l'emprunt d'Etat et à la mise en place des investissements publics massifs ont été évoquées par les citoyens afin de compléter d'autres dispositifs de financement. Les citoyens se sont montrés particulièrement attachés à la notion de bonne utilisation de l'argent public au service de projets structurants pour la transition climatique.

5. Financement ponctuel ou innovant

Les membres de la Convention citoyenne ont également formulé des propositions de financements plus « ponctuels » ou innovants.

Il s'agit notamment de solliciter des contributions exemplaires des membres du gouvernement, des hauts fonctionnaires ou de secteurs particuliers (comme l'assurance). Des citoyens proposent également de vendre une partie du patrimoine de l'Etat ou d'organiser un loto écologique.

La création d'une fondation philanthropique qui solliciterait des dons matériels et financiers, assortis de déductions fiscales pourrait constituer une autre piste.

Ces dispositifs pourraient contribuer à la sensibilisation de la population aux enjeux de la transition climatique, ainsi qu'à son financement, ne serait-ce que symboliquement.

6. Transparence

En complément des orientations de financements de la transition climatique, les citoyens de la Convention préconisent le développement d'un environnement financier plus transparent :

- Au niveau des institutions publiques, sur les recettes et l'utilisation de l'argent public. Il s'agit aussi de permettre l'implication des citoyens dans les décisions d'investissements à partir d'un certain niveau (au niveau territorial comme au niveau national) .
- Sur les produits d'investissements « verts », peu lisibles pour les épargnants non spécialistes, et souvent gérés par des sociétés qui continuent d'investir massivement par ailleurs dans les énergies fossiles. . Cette transparence implique une obligation d'information de la part des banques (et des assurances) sur l'utilisation de l'épargne des particuliers.
- Pour les marchés financiers, disposer d'une meilleure visibilité sur les montages financiers et pouvoir mieux les contrôler .

Les citoyens souhaitent que soient mieux tracés et rendus visibles les choix budgétaires/financiers des entreprises et de l'Etat en matière de transition climatique.

L'ensemble de ces orientations doit permettre de financer les mesures de la Convention citoyenne de mener, mais aussi plus largement la transition climatique.